

COMMUNE DE LESCURE D'ALBIGOIS - 81380

DÉCISION DU MAIRE N°15/2026

Marchés publics : 1.1.9 : Contrat d'impression du journal municipal

LE MAIRE DE LA COMMUNE,

- Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,
- Vu le Code de la commande publique et notamment les dispositions des articles R.2122-8 et suivants, permettant la passation d'un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 60 000 € hors taxes pour les marchés de fourniture ou de services,
- Vu la délibération n°05/2026 du Conseil municipal du 26 mars 2026 portant élection de Monsieur Bernard DELBRUEL en qualité de Maire de la commune,
- Vu la délibération n° 13/2026 du Conseil municipal du 9 avril 2026 portant délégation d'attributions au Maire, en application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,
- Vu le devis présenté par la société « PRUNCH » - PHASA dont le siège social est situé au 28 avenue Colonel Teyssier à ALBI 81000, relatif à l'impression du journal municipal,
- Considérant que la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés relèvent des pouvoirs délégués au maire pour la durée du mandat, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- Considérant la nécessité d'assurer l'impression et la diffusion du journal municipal auprès de la population,
- Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De conclure un contrat de prestation avec la société « PRUNCH » - PHASA dont le siège social est situé 28 avenue Colonel Teyssier à Albi (81000), relatif à l'impression du journal municipal de la commune.

ARTICLE 2 : Les prestations comprennent notamment :

- l'impression de 2 500 exemplaires du journal municipal ;
- l'impression quadrichromie recto-verso ;
- la réalisation d'une brochure de 24 pages ;
- un format fermé de 19 x 26 cm ;
- un papier couché demi-mat 115 g/m² ;
- le façonnage comprenant pli central et piqûre métallique ;
- la livraison des exemplaires à Lescure-d'Albigeois.

ARTICLE 3 : Le montant du contrat est fixé à :

- 1 575,00 € HT,

Soit un montant de 1 890,00 € TTC.

Envoyé en préfecture le 15/06/2026

Reçu en préfecture le 15/06/2026

Publié le 12/06/2026

ID : 081-218101442-20260612-DEC_15_2026-AI

S²LO

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur général des services et Monsieur le R
Comptable d'Albi sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Lescure d'Albigeois, le 12 juin 2026

Le Maire,

Bernard DELBRUEL



*Le Maire, certifie le caractère exécutoire de cet acte qui a été reçu en préfecture le..... notifié ou publié le
....., étant précisé que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif
de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification.*